



LIGUE DE BOURGOGNE  
DE  
BADMINTON  
19 Rue Poterne  
21200 BEAUNE  
Téléphone/Fax  
03 80 62 95 54

E Mail  
[Se.liguebourgognebad@club-internet.fr](mailto:Se.liguebourgognebad@club-internet.fr)

Site  
[www.lbbad.org](http://www.lbbad.org)

Bureau  
Ligue de Bourgogne de Badminton  
Rue Jean Perrin  
21300 CHENOVE

Association régie par la loi  
du 1er juillet 1901

Journal Officiel du 26 mars 2005 N° 13

Agrément du Ministère de la Jeunesse  
et des Sports  
N° 06034

N° Siret  
40250312200028

Code APE  
9312Z

Affiliée à  
La Fédération Française de  
Badminton

Adhérente  
Apsalc 21

Permanences téléphoniques  
du secrétariat  
Lundi/mardi/jeudi : 9h00-11h30 /  
13h30-18h00  
Mercredi : 9h00-11h30



## STAGE DE FORMATION JUGE-ARBITRE

La ligue de Bourgogne organise un stage de formation à la fonction de juge-arbitre. Lors de cette session, vous apprendrez quel est le rôle du juge-arbitre, ses droits, ses devoirs, les règlements qu'il doit faire appliquer, de quels outils il dispose.

Le lieu: le stage se déroulera à **Quetigny, salle du cromois, 2 avenue du Parc.**

La date : **29 et 30 novembre 2014, de 10 à 18h00 le samedi et de 9 à 15h00 le dimanche**

Les formateurs : **Jean-Louis KEHLHOFFNER**, juge-arbitre international, responsable de plateau aux YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE. Il sera secondé par Dominique BERTRAND, JA départemental, formateur SOC.

Le coût de la formation : **60 €** pour les deux jours, hors frais de repas et d'hôtel. Les repas de samedi et dimanche midi seront pris ensemble à la cafétéria Flunch à 5 minutes à pied de la salle.

Pré-requis obligatoires : **être formé SOC, être muni d'un ordinateur et d'une clé USB**

Possibilité de suivre le stage sans être arbitre si le projet de le suivre existe.

En cas de surnombre, **la priorité sera donnée aux personnes formées SOC et à l'arbitrage.**

### Le stage de juge-arbitre (SJA) :

Stage d'une durée de 14 heures au moins. A l'issue de ce stage et du contrôle de connaissances inclus dans ce stage, le stagiaire devient juge-arbitre stagiaire à la condition impérative qu'il soit au moins arbitre départemental (il n'est pas nécessaire d'être en activité).

### Pour devenir juge-arbitre départemental :

Pour devenir juge-arbitre départemental, le juge-arbitre stagiaire doit valider la partie pratique de sa formation. La formation pratique se fait en situation : le juge-arbitre stagiaire exerce la fonction de juge-arbitre adjoint d'un juge-arbitre confirmé. Deux ou plusieurs mises en situation sont nécessaires en alternant les rôles et les juges-arbitres examinateurs. Après concertation le stagiaire peut devenir ou non juge-arbitre départemental. Une fois juge-arbitre départemental, il peut exercer la fonction de juge-arbitre adjoint ou de juge-arbitre dans des tournois ou des compétitions départementales ou de Ligue.

Pour tout renseignement, s'adresser à Dominique BERTRAND

[bertranddom@free.fr](mailto:bertranddom@free.fr)

06 95 41 61 70